

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

**LUTTER CONTRE LES ABUS ET LES FRAUDES AU COMPTE PERSONNEL DE
FORMATION - (N° 278)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Fuchs

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de formation ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« prestation »

le mot :

« action ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.